Comment?

La chaire OPTIMA propose trois types de partenariats pour contribuer à son financement et à la réalisation de ses projets et recherches :



Devenir partenaire permanents :

- · Signature d'une convention de partenariat triennal;
- Mise à disposition des travaux menés dans le cadre de la chaire via la production d'un rapport d'activité annuel, l'accés à une banque de données des innovations locales, et la participation à un colloque annuel;
- Versement d'une subvention permettant de soutenir les recherches innovantes de la chaire sur la base de différents tarifs en fonction de la structure concernée :

Pour les entreprises partenaires : versement d'une subvention minimale de 5000€ net/an et sur 3 ans

Elles peuvent bénéficier du crédit impôt pour les dépenses réalisées au cours de l'année au titre de la recherche. Retrouvez toutes les informations, les conditions d'éligibilité et le formulaire en faveur du crédit d'impôt en faveur de la recherche : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23533

Pour les collectivités partenaires : versement d'une subvention minimale net/ an, en fonction de la taille de la collectivité (cf : grille tarifaire cidessous)

Type et taille des collectivités	Financement
EPCI / Communes (2 000 à 5 000 hab.)	500 €
EPCI / Communes (5 000 à 20 000 hab.)	1 000 €
EPCI / Communes (20 000 à 50 000 hab.)	2 500 €
EPCI / Communes (50 000 à 100 000 hab.)	4 000 €
EPCI / Communes (plus de 100 000 hab.) - Régions - Départements - SDIS	5 000 €



Devenir partenaire d'étude :

- · Signature d'une convention de partenariat d'étude mentionnant les attendus, les résultats prévus, le calendrier et livrables spécifiques
- Interventions et analyses d'une équipe de chercheurs dédiés sur la base d'un cahier des charges précisé dans la convention conclue.
- Versement d'un financement fonction de la nature des travaux réalisés, contribuant à couvrir minima les coûts directs générés par la réalisation des travaux spécifiques convenus (salaire, déplacements du chercheur dédié à la recherche)



Devenir partenaire du colloque :

- Envoi d'une lettre d'engagement signée par le représentant de votre structure et d'un RIB;
- Versement d'une participation minimale de 1 500€HT, couvrant une partie des frais liés à l'organisation et à la communication du colloque.